

# Ma Mobilité

## Erasmus +

### Programme Erasmus+

## QUELQUES INFORMATIONS GENERALES

---

### **Le programme Erasmus+ concerne :**

- les Universités des 28 pays de l'UE
- Pays de l'Espace Economique Européen
- la Turquie

## QUELQUES INFORMATIONS GENERALES

---

### Et les stages effectués dans :

- 28 pays de l'UE
- Pays de l'Espace Economique Européen
- la Turquie

## INSCRIPTION DANS L'UNIVERSITE STEP BY STEP

---

1. La sélection à Sciences Po Lille
2. La nomination auprès de l'université d'accueil (par e-mail)

## INSCRIPTION DANS L'UNIVERSITE STEP BY STEP

---

3. L'université d'accueil contacte l'étudiant.e (par e-mail)
4. L'étudiant.e remplit les dossiers (souvent en ligne), les fait signer (ou valider) et les envoie **en respectant les dates limites de réception.**

## COMMENT REMPLIR LE DOSSIER ?

---

- Les accords qui nous lient avec les universités partenaires sont les accords Erasmus +
- Le code Erasmus+ de SPL est le suivant : **F LILLE 102**
- Le domaine d'étude (subject area) pour political science and civics est : **0312**
- Code ISCED : **ERA-14.1**
- Le niveau d'études est « undergraduate »

## COMMENT CONSTITUER LE DOSSIER ?

---

- Les universités partenaires demandent les **relevés de notes** (official transcripts)
- Certaines universités demandent une **lettre de recommandation ou une lettre attestant le niveau de langue**
- Si l'université d'accueil offre le logement, il faut respecter les dates limites

## COUVERTURE SOCIALE

---

Pour les pays de l'UE:

Demander à la Caisse Primaire D'Assurance Maladie la carte européenne d'assurance maladie (Attention aux délais d'obtention et à la durée de validité).

(Attention, la Turquie ne fait pas partie de l'UE)



## L'ACCEPTATION DE L'ETUDIANT.E

---

La lettre d'acceptation envoyée par l'université d'accueil est la preuve de l'acceptation de l'étudiant.e.

## TEST LINGUISTIQUE

---

Les étudiant.e.s participant au programme Erasmus+ doivent passer un test sur la plateforme OLS - plateforme d'évaluation linguistique du programme Erasmus+.

Les étudiant.e.s recevront un message les invitant à passer le test en temps voulu (après l'acceptation par les universités partenaires). Ce test n'est pas obligatoire pour les étudiant.e.s partant dans une université francophone.

## LE CHOIX DES COURS

---

Le choix des cours lors de la mobilité doit être **soumis à l'approbation du coordinateur Erasmus+** avant le départ. De plus, si des changements interviennent, l'étudiant.e est tenu.e de soumettre de nouveau son choix de cours à son coordinateur pour validation.

## VALIDATION DE LA MOBILITE ACADEMIQUE

---

Les étudiant.e.s doivent valider 60 crédits ECTS au cours de leur séjour universitaire.

Dans leur choix de cours les étudiant.e.s peuvent prendre des cours de langues, mais dans une certaine limite : **pas plus de 10 crédits ECTS validés par des cours de langue** dans le réseau ERASMUS+.

Aucune obligation de faire 30 crédits ECTS par semestre. Les résultats du premier semestre peuvent influencer le nombre de cours à prendre au second semestre.

## VALIDATION DE LA MOBILITE MIXTE

---

Les étudiant.e.s doivent valider 30 crédits ECTS au cours de leur séjour universitaire.

Dans leur choix de cours, les étudiant.e.s peuvent prendre des cours de langues, mais dans une certaine limite : **pas plus de 5 crédits ECTS validés par des cours de langue** dans le réseau ERASMUS+.

Les étudiant.e.s doivent rédiger un rapport de stage + une soutenance au S1 de 4A.

## VALIDATION

---

Un jury de troisième année valide l'année de mobilité internationale au retour de l'année de mobilité.

## Mobilité d'étude - les dossiers à remettre à Sciences Po Lille (1)

---

### 1. Contrat pédagogique pour les mobilités d'études (ou learning agreement)

Certaines universités le demandent avant l'arrivée, mais la version définitive est exigée quand le choix de cours est définitif.

**Il doit être complété et signé par l'étudiant.e + l'université d'origine + l'université d'accueil** (à envoyer par e-mail). Si l'étudiant.e change le choix de cours initial, il doit apporter les changements sur le contrat et le faire re-valider dans les deux universités .

## Mobilité d'étude - les dossiers à remettre à Sciences Po Lille (2)

---

### 2. Contrat de mobilité

Il doit être complété et signé par l'étudiant.e avant le début de la mobilité puis envoyé à Sciences Po Lille (voie postale + e-mail)

La signature sur le contrat de mobilité doit être **originelle** (les signatures électroniques ou scannées ne sont pas acceptées)



## Mobilité d'étude - les dossiers à remettre à Sciences Po Lille (3)

---

### 3. Certificat de présence

Il est indispensable pour une mobilité Erasmus+.

Il doit être signé par l'université d'accueil et envoyé à Sciences Po Lille.

## Mobilité de stage - les dossiers à remettre au service des stages

---

- Conventions de stage signées par toutes les parties
- Nom du Responsable Enseignant
- Justificatifs d'assurance et de responsabilité civile

## Mobilité de stage - les dossiers à remettre au service des Relations Internationales (1)

---

### 1. Contrat pédagogique pour les mobilités de stage Erasmus+

**Il doit être complété et signé par l'étudiant.e + l'université d'origine + la structure d'accueil (à envoyer par e-mail).**

## Mobilité de stage - les dossiers à remettre au service des Relations Internationales (2)

---

### 2. Contrat de mobilité

Il doit être complété et signé par l'étudiant.e avant le début de la mobilité puis envoyé à Sciences Po Lille (voie postale + e-mail)

## Mobilité de stage - les dossiers à remettre au service des Relations Internationales (3)

---

### 3. Certificat de présence

Il est indispensable pour l'obtention de la bourse Erasmus.

Il doit être signé par l'université d'accueil et envoyé à Sciences Po Lille.

## ALLOCATION ERASMUS+

---

**Les règlements Erasmus + stipulent qu'il existe 3 types de participants au programme :**

- **allocataire de fonds européens Erasmus+**
- **non-allocataire de fonds européens Erasmus+**
- **partiellement allocataire de fonds européens Erasmus+**

Il ne s'agit pas à proprement parler d'une bourse, mais bien d'une **allocation** (donc moins élevée !) destinée à participer aux frais de transport et de séjour pour les étudiants suivant le programme Erasmus+ à l'étranger.

Si l'étudiant.e est boursier, cette allocation peut se cumuler avec la bourse sur critères sociaux du Crous.

## ALLOCATION ERASMUS+

L'allocation Erasmus+ dépend des groupes de pays dans lesquels sont effectuées les mobilités :

Pays	Montant de l'allocation *
GROUPE 1 : Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, UK	Études : 270€/mois Stage : 420€/mois
GROUPE 2 : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	Études : 220€/mois Stage : 370€/mois
GROUPE 3 : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine	Études : 170€/mois Stage : 320€/mois

\* Ces montants sont valables pour l'année 2019/2020 et sont susceptibles d'évoluer pour l'année 2020/2021.

## ALLOCATION ERASMUS+

---

Attention!

L'obtention de l'allocation n'est pas assurée, elle dépend du contingent qui sera alloué à Sciences Po Lille pour 2019-2020.

Si le contingent n'est pas assez élevé pour couvrir toutes les mobilités, les allocataires seront sélectionné.e.s sur critères sociaux.

70% du montant total est versé après retour des documents de début de mobilité. Le solde est versé à la fin de la mobilité, au retour des derniers documents.



## STAGES ELIGIBLES AU PROGRAMME ERASMUS+

---

Les organismes suivants ne sont pas éligibles en tant qu'organismes d'accueil :

- **Les institutions européennes**
- **Les organisations gérant les programmes européens** (afin d'éviter d'éventuels conflits d'intérêts et/ou doubles financements)

## INFORMATIONS ESSENTIELLES

---

Les étudiant.e.s doivent s'inscrire à Sciences Po Lille (attention aux délais).

Pendant leur séjour, les étudiant.e.s doivent rester en contact avec Sciences Po Lille (la direction des relations internationales et le service des stages).

Les étudiant.e.s doivent informer SPL de tout problème significatif dans le déroulement de leur séjour Erasmus+.

## VOS CONTACTS

---

### DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES

**Pour les mobilités en Allemagne, Bulgarie, Danemark, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Portugal, Suède :**

**Mme Juliane Laporte**  
**[juliane.laporte@sciencespo-lille.eu](mailto:juliane.laporte@sciencespo-lille.eu)**  
**03 20 90 48 46**  
**Bureau 2.35**

**Pour toutes les autres mobilités dans les pays du programme Erasmus+ :**

**Mme Katarzyna Czernicka**  
**[katarzyna.czernicka@sciencespo-lille.eu](mailto:katarzyna.czernicka@sciencespo-lille.eu)**  
**03 20 90 42 80**  
**Bureau 2.36**

## VOS CONTACTS

---

### DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES

**Pour les bourses de mobilité (y compris Erasmus+) :**

**M Valentin Dumetz**  
**[valentin.dumetz@sciencespo-lille.eu](mailto:valentin.dumetz@sciencespo-lille.eu)**  
**03 20 90 48 54**  
**Bureau 2.31**

## VOS CONTACTS

---

### DIRECTION DES STAGES

**Mme Catherine LEBAS**

**catherine.lebas@sciencespo-lille.eu**

**Mme Karine COLLIE**

**karine.collie@sciencespo-lille.eu**

## LEXIQUE ERASMUS+

---

- **Etablissement d'envoi** : Sciences Po Lille
- **Etablissement d'accueil** : L'université ou l'organisme dans lequel l'étudiant.e va effectuer sa mobilité
- **Diplôme** : Diplôme de Sciences Po Lille
- **Domaine d'études** : Political Science and Civics : 0312
- **Code ISCED** : International Standard Classification of Education (ERA-14.1)
- **Test OLS** : **Online Linguistic Support** : test de langue à passer en ligne avant et après la mobilité
  
- **Contrats pédagogiques d'études et de stage, contrat de mobilité, RIB et certificat de présence** : DOCUMENTS TRES IMPORTANTS A NOUS ENVOYER AU DEBUT DE LA MOBILITE

## RAPPEL DES DIFFERENTS DOCUMENTS ERASMUS+

---

### Erasmus+ Etudes :

- Le contrat pédagogique pour les mobilités d'études rempli et signé par toutes les parties
- Le contrat de mobilité rempli et signé par l'étudiant.e
- Le certificat de présence
- Le RIB au nom de l'étudiant.e et fiche de création fournisseur
- Copie de la carte européenne d'assurance maladie

### Erasmus+ Stages :

- Le contrat pédagogique pour les mobilités de stages rempli et signé par toutes les parties
- Le contrat de mobilité rempli et signé par l'étudiant.e
- Le certificat de présence
- Le RIB au nom de l'étudiant.e et fiche de création fournisseur
- Copie de la carte européenne d'assurance maladie



**NOUS VOUS SOUHAITONS**

**UN BON**  
**SÉJOUR**  
**ERASMUS+**



**SCIENCES  
PO  
LILLE.**

9 rue Angellier

59000 Lille

[www.sciencespo-lille.eu](http://www.sciencespo-lille.eu)

